



## CAFI Executive Board Decision

### Validation du Manuel des Operations du FONAREDD

Adoptée par e-mail le 07.06.2024

EB.2024.18

#### Considerant :

- Les [termes de référence du fonds fiduciaire CAFI](#) permettant le décaissement de fonds par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire géré par le MPTF-O.
- Un processus de réforme lancé en 2022 à la suite 1) d'un examen de la gestion du FONAREDD visant à améliorer ses performances et 2) d'un accord avec le Gouvernement de la RDC. Ce processus ayant abouti à la restructuration de la gouvernance du FONAREDD, visant à améliorer la performance du fonds et fixant les modalités de son examen annuel de performance.
- Le mandat du FONAREDD ayant été approuvé le 24 novembre 2023 par la note de [décision EB.2023.36](#).
- La décision du Comité de Pilotage du FONAREDD 02/11/23 du 8 décembre 2023 ayant établi un Comité de Pilotage restreint jusqu'à l'installation d'un nouveau Gouvernement.

#### Le Conseil d'administration :

1. Approuve le manuel d'opération du FONAREDD, dans sa version révisée du 25 mai 2024, qui tient compte des dernières recommandations du ministère des Finances et du Conseil d'administration de CAFI.
2. Note que le Manuel des Opérations du FONAREDD détaille la structure de gouvernance du fonds et fixe, pour chaque organe de décision, un ensemble d'indicateurs clés de priorité (ICP) qui permettront une évaluation annuelle de la performance du fonds et de chacun de ses organes.
3. Demande que les représentants de CAFI dans les structures de gouvernance du FONAREDD assurent le suivi de la finalisation, d'ici fin juillet 2024, avec le Secrétariat CAFI, des procédures opérationnelles standards (POS), qui définissent plus précisément les différents processus opérationnels décrits dans le Manuel des Opérations du FONAREDD.

4. S'attend à ce que les structures de gouvernance du FONAREDD soient opérationnelles et fonctionnent comme décrit dans les [termes de référence du FONAREDD](#), maintenant que le gouvernement a été mis en place, et à ce que le prochain Comité de Pilotage du FONAREDD soit organisé conformément aux termes de référence du Fonds.
5. Demande au MPTF-O de confirmer la version du Manuel des Opérations que la présente décision approuve.